

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-408

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118279-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Habitat Service développement de l'offre sociale	N° 2026-408

**Aide au développement de l'offre sociale - Liste des opérations retenues au titre des
règlements d'interventions financières de Bordeaux Métropole, et convention -
Décision - Autorisation**

Madame Alexandra SIARRI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 7 juin 2024, Bordeaux Métropole a adopté un plan de relance en faveur de la production de logements, modifiant notamment ses règlements d'interventions financières relatifs au logement social et à la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Parmi ces modifications, 2 nouveaux soutiens ont été adoptés visant :

- la production de logements locatifs sociaux reconstitués après démolition dans les projets de renouvellement urbain ;
- le potentiel de densification du patrimoine des bailleurs dans un objectif de sobriété foncière.

A ce titre, il est proposé ci-après les financements suivants :

1/ Pour la production de logements locatifs sociaux reconstitués après démolition dans les projets de renouvellement urbain :

La signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbains cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a rendu effective la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain qui impliquent des démolitions de logements sociaux au regard des enjeux de diversification et de mixité ainsi qu'une reconstitution de l'offre généralement hors site.

Cette reconstitution de l'offre de logements sociaux est financée au titre des aides de l'ANRU, sur la base d'une instruction réalisée par l'Etat. L'Etat a délivré des agréments pour **9 opérations représentant 187 logements** locatifs sociaux reconstitués hors QPV, 100 logements en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 87 logements en Prêt locatif à usage social (PLUS).

Conformément à son règlement d'intervention financière, Bordeaux Métropole apporte un soutien financier pour un montant total prévisionnel et maximal de **1 830 500 €**.

Un tableau retraçant les opérations agréées par l'Etat dans le cadre de la reconstitution de l'offre et pouvant bénéficier d'une subvention de Bordeaux Métropole est joint en annexe 1.

2/ Pour l'étude visant à identifier le potentiel de densification du patrimoine des bailleurs dans un objectif de sobriété foncière :

Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique de sobriété foncière, notamment avec l'adoption de la 11e modification de son PLU3.1. Ainsi, le Projet d'aménagement et de

développement durable (PADD) affiche de nombreux objectifs visant notamment à réduire la consommation des sols et à l'optimisation foncière notamment. Ces objectifs se traduisent par la préservation des espaces naturels ou encore l'identification des sites de projets pour accroître l'offre de logements, notamment ceux du parc social.

En continuité de cette politique, la densification devient alors un enjeu majeur pour poursuivre le développement de l'offre de logements au sein du territoire métropolitain. Le règlement d'intervention financière métropolitain propose aux bailleurs de cofinancer une étude prospective visant à identifier pour chacun d'entre eux, le potentiel de constructibilité en surélévation et/ou densifications de leur parc.

L'étude du potentiel de surélévation et densification portée par Domofrance sur 490 résidences à l'échelle de la Métropole entre dans le cadre du règlement d'intervention métropolitain. La participation financière de Bordeaux Métropole s'élève à 40% du montant hors taxe de l'étude, soit **39 200 €**.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude est le suivant :

	HT	TTC	% sur le HT
Cout de l'étude	98 000 €	117 600 €	
Financement			
Bordeaux Métropole – RI en faveur de l'habitat	39 200 €	-	40%
Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) – Fonds de soutien à l'innovation (FSI)	12 600 €	15 120 €	12,86%
Autofinancement Domofrance	46 200 €	102 480 €	47,14%

La convention financière d'attribution de cette subvention est proposée en annexe 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016/372 du 24 juin 2022 décidant le renouvellement de la convention de délégation de compétences pour la gestion du financement du logement parc public/parc privé sur la période 2022-2027,

VU la convention de délégation de compétences pour la gestion du financement du logement parc public/parc privé sur la période 2022-2027 signée le 16 août 2022,

VU la délibération n° 2014/0110 du 14 février 2014 adoptant un nouveau régime d'aides de Bordeaux Métropole en faveur du logement social, et modifié par les délibérations n°2025/328 du 11 juillet 2025, n° 2024/268 du 7 juin 2024, n° 2021/638 du 25 novembre 2021, n° 2020/283 du 25 septembre 2020 et n°2017/99 du 17 février 2017

VU la délibération n°2024-53 du 2 février 2024 approuvant la 11e modification du PLU 3.1,

VU la délibération n°2024-268 du 7 juin 2024 approuvant le plan de relance en faveur de la production de logements,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la densification en tant qu'enjeu majeur pour poursuivre le développement de l'offre de logements au sein du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accorder et à verser aux opérateurs les aides propres de Bordeaux Métropole pour la production des logements sociaux programmés en annexe 1, selon les règles définies dans le règlement d'intervention en faveur du logement social adopté par délibération 2014/0110 du 14 février 2014 et modifié par les délibérations sus visées et à signer les conventions financières avec chaque opérateur,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accorder et à verser à Domofrance la subvention concernant l'étude du potentiel de surélévation et de densification

de son patrimoine selon les règles définies par le règlement d'intervention en faveur de l'habitat délibéré et modifié par les délibérations sus visées et de signer la convention financière avec le bailleur,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à payer les dépenses au moyen des crédits votés au budget des exercices concernés en section d'investissement au chapitre 204, article 2324 (20422 ou 204182), fonction 552.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour :	103
Contre :	0
Abstention :	1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--